



Située au cœur des Laurentides, la Ville de Saint-Sauveur, avec une population de 11 597 habitants, un budget de près de 38 millions \$ et une évaluation foncière de près de 4 milliards \$, est reconnue pour le dynamisme de son développement économique et touristique. La Ville de Saint-Sauveur désire pourvoir une affectation temporaire au Service de l'urbanisme, pour une durée estimée à douze mois, à titre de :

Technicien(ne) en urbanisme Poste temporaire à temps complet

Description sommaire

Veiller au respect et au contrôle des règlements municipaux relatifs à la construction, à l'urbanisme, au zonage et à l'environnement ainsi que tous les règlements connexes qui s'appliquent sur le territoire de la ville.

Principales responsabilités

- Informer les clients qui requièrent des permis de lotissement, de construction et des certificats d'autorisation quant aux exigences de la réglementation municipale en relation avec l'urbanisme, la construction et l'aménagement du territoire
- Vérifier la conformité des projets de construction et d'aménagement en regard de la réglementation municipale et soumettre aux requérants les modifications nécessaires à apporter à leurs projets afin de s'assurer de leur conformité
- Émettre les permis de construction et les certificats d'autorisation
- Traiter les dossiers de PIIA et les demandes de dérogations mineures

Qualifications et exigences

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en Technique d'aménagement et d'urbanisme et posséder un minimum d'une année d'expérience relative à la fonction, de préférence en milieu municipal
- Faire preuve de professionnalisme, de rigueur, de discrétion et d'esprit d'équipe et être soucieux d'offrir un excellent service à la clientèle
- Être habile et efficace dans l'utilisation des logiciels bureautiques usuels (particulièrement Word et Excel)
- Excellente connaissance de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et bonne connaissance des autres lois constituant le cadre légal de la gestion territoriale au Québec
- Maîtrise du français autant à l'oral qu'à l'écrit
- Détenir un permis de conduire valide
- Connaissance du logiciel Accès Cité Territoire, un atout

Salaire et conditions de travail

Les conditions de travail sont établies en fonction de la convention collective en vigueur. L'échelle salariale est composée de 5 échelons allant de 34,36 \$/h à 40,90 \$/h (salaires 2023). À cela s'ajoute un montant forfaitaire égal à 14 % des gains hebdomadaires, payé sur chaque paie aux personnes salariées temporaires en compensation des avantages sociaux. La semaine normale de travail est de 35 heures (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h45, et le vendredi, de 8h à 12h).

Si vous désirez vous joindre à l'équipe dynamique du Service de l'urbanisme de la Ville de Saint-Sauveur, et travailler dans une ville de montagnes, de lacs et de grands espaces à seulement 45 minutes de Montréal, postulez en ligne en remplissant le formulaire sur notre site Internet **au plus tard le 6 octobre 2024**.

Notre ville souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle adhère à un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les autochtones et toutes autres communautés culturelles. À noter, le masculin a été utilisé dans l'objectif d'alléger le texte. Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue.